Vendredi 23 janvier 2015

PAPERJAM

Business zu Lëtzebuerg

VOTRE QUOTIDIEN DU SOIR

Sponsored by faber

NEWS LUXEMBOURG

NATION BRANDING

Vers une définition de l'image du Luxembourg

Le comité pour le nation branding a présenté les résultats de sa première phase de travail. On est encore loin d'un logo ou d'un slogan, mais la résolution s'affine.

RENDEZ-VOUS

NE PAS RATER CE WEEK-END CULTURE

EXPOSITION

Designers luxembourgeois engagés

3 QUESTIONS À... ENTREPRISE

STEVE GLANGÉ

«Propager le virus de l'entrepreneuriat»

NEWS POLITIQUE

100,7 ET RTL

L'accord entre les cultes et l'État en débat(s)

PICTURE REPORT PLACE FINANCIÈRE

CONFÉRENCE

Magenta Horizons Event - 21/01/15

NEWS PLACE FINANCIÈRE

CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Consensus autour du comité du risque systémique

NEWS INDUSTRIE

YVES ELSEN

«Mieux communiquer sur le métier d'ingénieur»

PICTURE REPORT MANAGEMENT

PAPERJAM CUB

CEO Only Cocktail et Prediction evening - 22/01/2015

NATION BRANDING

Vers une définition de l'image du Luxembourg

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 15:33

Par France Clarinval

Le comité pour le nation branding a présenté les résultats de sa première phase de travail. On est encore loin d'un logo ou d'un slogan, mais la résolution s'affine.

Dans l'exercice quotidien de sa fonction de ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn le constate régulièrement: «Le Luxembourg a bien d'autres qualités à mettre en avant que sa place financière et les travers qu'on lui prête». Il est bien conscient que le semestre où Luxembourg aura la Présidence du Conseil européen «nous aurons la chance de montrer ce que nous savons faire, ce que nous valons.» Un cap qu'il ne faudra pas louper pour présenter le pays de la meilleure manière possible.

C'est un des enjeux les plus proches dans le calendrier du Nation Branding dont Francine Closener, secrétaire d'État à l'Économie, a présenté ce matin à la presse les nouvelles avancée (http://paperjam.lu/sites/default/files/pp_intro_conf_de_presse_23_janvier_2015.pdf) s. Elle a d'abord rappelé le calendrier et les étapes prévues dans la stratégie pour élaborer et mettre en place cette fameuse image du Luxembourg.

La première phase qui consiste à recenser les forces présentes et le ressenti sur le Luxembourg vient de s'achever avec une enquête menée par TNS ILres en octobre et novembre dernier auprès d'un panel de population luxembourgeoise, résidente et frontalière.

On a ainsi demandé à ce millier de sondés quel était le caractère «unique» ou distinctif du Luxembourg. Sans véritable surprise, c'est sa petite taille, son multiculturalisme et la qualité de vie qui ont été cité en premier, par les différents groupes, à quelques nuances près. De même, les forces énoncées du Luxembourg sont: le multilinguisme, la sécurité (y compris sécurité sociale), la nature. Ainsi, les résidents luxembourgeois sont 86% à citer le multilinguisme comme une force. Ce taux grimpe à 89% et même 94% chez les résidents étrangers et chez les frontaliers. Les sondés sont assez d'accord sur les caractéristiques des habitants du pays, les considérants matérialistes, favorables à la famille, fiers, multiculturel et peu à très peu dynamiques, ouverts et égoïstes.

Là où les avis sont légèrement plus divergents, c'est dans le «profil» du pays. Chacun s'accorde à dire qu'il n'est ni «rebelle», ni «magicien» (saisir les opportunités, changer facilement) et encore moins «joker» (sens de humour, dérision, vivant au jour le jour). Par contre, les étrangers (frontaliers et résidants) concèdent beaucoup plus volontiers le terme de «leader» et de «protecteur» pour caractériser le Luxembourg.

Bâtisseurs de ponts

Malgré quelques écarts constatés, il semble que la perception qu'ont les Luxembourgeois, les résidents et les frontaliers soit assez comparable. «Les points forts mis en avant et sur lesquels on va pouvoir avancer. La qualité de vie, le multiculturalisme sont les principaux atouts ressentis par la population. Luxembourg est aussi perçu comme un bon médiateur, un adjuvant, un facilitateur. L'idée que Luxembourg construit des ponts entre les pays et entre conservatisme et innovation semble être une piste de travail sérieuse», conclut Francine Closener à l'énoncé des résultats.

Doit-on dès lors s'attendre à l'image d'un pays d'ingénieurs, bâtisseurs de ponts et un logo rappelant le Pont Adolphe ou le Pont rouge? Il est trop tôt pour le dire. C'est seulement maintenant que la deuxième phase de la stratégie peut commencer. Il s'agit d'une phase participative à laquelle les forces vives sont invitées à contribuer. Quelque 200 personnes ont été appelées pour des workshops dans différents secteurs d'activités pour analyser les résultats de l'enquête et faire des propositions concrètes en terme d'image.

«Pour ne pas laisser la réflexion aux seuls professionnels, nous ouvrons aussi une plateforme pour que le grand public puisse s'exprimer», détaille la secrétaire d'État. Le site internet (http://www.nationbranding.lu) est mis en place dès aujourd'hui et relayé par les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Tania Berchem, coordinatrice générale du Comité précise: «Tout le monde est appelé à participer. Il faut seulement s'inscrire».

Le site est conçu en quatre langues avec un design simple «et neutre pour ne pas influencer» et demande des réponses spontanées: quels sont les mots qu'évoque Luxembourg? Quelles sont les images qui correspondent au Luxembourg? Quel est votre avis sur ces questions (qui reprennent les grands constats de l'enquête)? Chacun peut aussi discuter des sujets et apporter sa contribution dans une boîte à idées…

Et ensuite?

Les résultats de ces brainstormings publics et professionnels seront étudiés dans la troisième phase, de mars à juin. La phase de conclusion permettra de définir les éléments constitutifs de la marque Luxembourg «dans une approche à la fois scientifique et créative», précise-t-on sur le site internet dédié.

«À l'aube de la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen, en juin-juillet, nous aurons les premières applications visuelles en main», confirme Francine Closener. L'ensemble des outils de communication, visuels et écrits, les déclinaisons digitales, imagées… sont attendus pour le début 2016.

Si 380.000 euros ont déjà été alloués à ce vaste projet, la secrétaire d'État précise: «il s'agit du budget pour les deux premières phases en cours. On peut imaginer que l'ensemble du processus sur un an et demi nécessitera entre 1,5 et 2 millions d'euros.»

Nous aurons encore à patienter avant de voir un logo fleurir sur toute la communication officielle. Pour espérer que cette image de marque perdure, soit appliquée le plus uniformément possible et comprise par le plus grand nombre, il faudra qu'elle réponde à quelques critères essentiels. Elle devra être cohérente, c'est-à-dire prendre en compte les différents acteurs et enjeux. Elle se doit d'être authentique, donc correspondre à une réalité ressentie. Elle devra être unique et utile et, pour finir, acceptée par tous.

Le chemin est encore long.

tns_ilres_nation_branding_phase_quantitative_cp_23_01_2015.pdf (http://paperjam.lu/sites/default/files/tns_ilres_nation_branding_phase_quantitative_cp_23_01_2015.pdf)

PAPERJAM Votre quotidien du soir
Vendredi 23 janvier 2015

CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Consensus autour du comité du risque systémique

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 15:23

Par Véronique Poujol

La Banque centrale de Luxembourg sera en charge du secrétariat du comité du risque systémique.

(Photo: DR)

Au point mort depuis le mois de juin, le projet de loi sur la mise en place d'un comité du risque systémique destiné à prévenir les crises a enfin été mis sur les rails ce vendredi, lors d'une première réunion de la commission des finances et du budget. Deux nouvelles séances ont été programmées la semaine prochaine. Le texte, après un second passage devant la Conseil d'État, devrait être voté pour mars en même temps que le dispositif du CRD4 sur les exigences de fonds propres des banques.

Effet LuxLeaks, sans doute, les discussions autour du projet de loi sur la création d'un comité du risque systémique au Luxembourg, dont le but, comme son nom l'indique, sera de prévenir les crises bancaires – ou des bulles immobilières –, n'ont pas soulevé «de grande controverse», selon le constat d'Eugène Berger, DP, président de la commission des finances et du budget (Cofibu) et rapporteur du projet de loi. La réunion avec les représentants de la Commission de surveillance du secteur financier, de la Banque centrale du Luxembourg, du Commissariat aux assurances et du ministère des Finances, qui composeront ce comité, fut même «assez consensuelle», s'est félicité Eugène Berger. «Le comité, assure-t-il, constituera une force de frappe très efficace pour le contrôle macropudentiel.»

«Sur le principe, a confirmé le député LSAP et membre de la Cofibu Franz Fayot, tout le monde reconnaît l'importance de mettre en place ce comité, son absence commence à présenter un risque de réputation pour le pays».

La création de ce comité, fonctionnant sous la présidence du ministre des Finances, est aussi un préalable à la transposition de la directive dite CRD4 introduisant des nouvelles règles sur les fonds propres des banques. Le texte aurait dû être transposé depuis deux ans et la pression de la Commission européenne ne fait que monter sur l'exécutif luxembourgeois.

Comité du risque et CRD4 votés ensemble

Après un temps d'hibernation assez exceptionnel, les deux projets de loi devraient passer ensemble au vote de la Chambre des députés en mars prochain si tout va bien. Il faudra d'abord adopter le texte sur le comité du risque systémique avant de passer au vote du CRD4.

Les travaux parlementaires se sont accelerés aux cours des derniers jours. Deux séances à la Cofibu la semaine dernière, une cette semaine et deux autres mercredi et jeudi prochain devraient suffire pour finaliser les amendements et renvoyer les textes devant le Conseil d'État, en requérant leur traitement prioritaire.

Les Sages avaient émis le 20 mai dernier une opposition formelle et pas mal de réserves au sujet du projet de loi sur le comité du risque systémique, déposé fin février par Pierre Gramegna. Les quatre pages de l'avis du Conseil d'État avaient soulevé une certaine perplexité et la Banque centrale européenne (BCE) y avait répondu de façon assez brutale un mois plus tard, le 26 juin. Depuis lors, l'avancée des travaux était paralysée. Ce n'est qu'en novembre qu'un rapporteur fut nommé.

Le Conseil d'État avait fait état de ses réticences sur l'étendue des pouvoirs que l'exécutif entendait donner au comité du risque systémique, vue comme une «structure douce de recommandation et d'orientation». La possibilité d'intervention directe du comité contre des banques et entités surveillées posait des problèmes juridiques de taille : «Le Conseil d'État ne peut appuyer l'idée, notait-il dans son avis du 20 mai, que ce comité s'adresse directement à des acteurs individuels, ces interventions risquant d'être ressenties comme des intrusions alors qu'elles sont dépourvues des assises juridiques nécessaires et surtout des voies de recours caractérisant un État de droit». Seules les autorités de surveillance (la CSSF pour les banques par exemple) sont habilitées à faire passer un message à un, plusieurs ou tous les acteurs sur lesquelles elles ont autorité, signalait l'avis en évoquant le «pouvoir indirect non négligeable» du comité et en exigeant qu'il soit explicité noir sur blanc dans le projet de loi.

Incursion dans le shadow banking

Le point le plus controversé de l'avis des Sages, bien qu'ils n'émettaient pas d'opposition formelle sur ce point, portait néanmoins sur le champ de compétences du comité étendu au «shadow banking», c'est-à-dire la finance parallèle, moins régulée que le secteur financier conventionnel. Ils jugeaient «inconcevable» une telle incursion : «S'il convient, écrivaient-ils, de réguler tant soit peu le secteur financier parallèle (…), cette compétence devra nécessairement revenir aux autorités de surveillance. Le comité de risque systémique ne saurait avoir une compétence de régulation propre indépendante de celle des autorités en place».

Vendredi matin, les membres de la Cofibu n'ont pas tenu compte de ces vues: «Nous devons toujours partir du risque systémique du secteur financier pouvant aussi survenir dans le 'shadow banking' qui dispense des crédits pour l'économie», souligne Franz Fayot en pointant le point «sensible» des organismes de titrisation, qui échappent à la régulation. «Il est clair pour tout le monde que tout ce qui est retenu et compris dans la banque parallèle tombe dans le champ du comité du risque systémique». Il ne faut donc pas s'attendre à des amendements parlementaires sur ce point.

Les critiques formulées par la BCE sur l'absence de pouvoir coercitif propre du comité – ce pouvoir étant exercé par «personne interposée» (par la CSSF, la BCL, le CAA ou même le ministère des Finances) – ont donc été balayées, sans que personne n'y voit rouge. Francfort ne voyait pas non plus d'un bon œil le fait que la BCL n'ait pas davantage d'ascendance sur le comité, la présidence revenant au ministre des Finances. «La BCL y jouera un rôle central puisqu'elle sera chargée du secrétariat et que la suppléance de la présidence lui reviendra en cas d'absence du ministre des Finances», estime Eugène Berger. Il indique d'ailleurs que ce point n'a pas déclenché non de controverse ce vendredi à la commission.

Des amendements techniques («des petites corrections textuelles», selon le rapporteur) venant du parlement pour aller plus vite et destinés à lever l'opposition formelle du Conseil d'État devraient être finalisés la semaine prochaine. Une fois que l'avis complémentaire sera rendu, le processus devrait aller très vite. Eugène Berger espère un examen du texte en plénière pour le mois de mars.

Le futur comité du risque systémique devra établir un rapport chaque année au gouvernement sur l'identification des risques, par exemple une bulle immobilière et la communication de ses alertes, avis ou recommandations qu'il aura adressés. Une version abrégée de ce rapport sera publiée. On ignore à ce stade si les membres de la Cofibu auront droit à la version complète ou abrégée du rapport. «Il ne serait pas satisfaisant, affirme Franz Fayot, de limiter la Cofibu aux informations qui seront dans le public».

YVES ELSEN

«Mieux communiquer sur le métier d'ingénieur»

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 14:41

Par Thierry Iochem

(Photo: Andrés Lejona / archives)

La 56e Journée de l'ingénieur, qui se tiendra samedi à la Chambre de commerce, réunira ingénieurs, architectes, scientifiques, politiciens, académiques et grand public. L'occasion de faire un état des lieux autour du métier avec Yves Elsen, président de l'Association luxembourgeoise des ingénieurs (Ali) qui organise cet événement.

Monsieur Elsen, pouvez-vous nous faire un point d'actualité sur l'Association luxembourgeoise des ingénieurs (Ali (http://www.ali.lu/))?

«Nous fêtons cette année notre 80e anniversaire. Nous sommes à présent 1.347 membres (1.161 sociétaires et 186 étudiants). Sur les cinq dernières années, nous avons accueilli 250 membres supplémentaires. À noter que nous comptons 97 femmes dans nos rangs, un nombre en nette augmentation depuis les cinq dernières années. Afin de peser encore davantage dans le paysage luxembourgeois, nous sommes partisans d'un plus grand rapprochement avec l'Association luxembourgeoise des ingénieurs, architectes et industriels (Aliai) et tema.lu.

Quelques mots sur la Journée de l'ingénieur?

«Il s'agit de la 56e édition. Plus de 250 personnes sont attendues, soit une mobilisation de plus de 20% de nos membres. L'an dernier, quelque 280 personnes s'étaient déplacées pour venir écouter l'intervention du Premier ministre Xavier Bettel sur les défis et opportunités du Luxembourg dans les années à venir. Cette année, l'événement phare sera une conférence autour du rôle de l'Université du Luxembourg comme facteur de compétition nationale animée par son recteur le professeur Dr Rainer Klump.

Quels sont les défis auxquels est confronté le métier d'ingénieur au Luxembourg?

«Le premier défi consiste à replacer l'ingénierie dans le débat sur la réindustrialisation du Luxembourg. Le second consiste à promouvoir la profession dans la société, notamment auprès des élèves de l'enseignement secondaire au Luxembourg. Depuis de nombreuses années, l'association participe activement aux journées d'information sur les différents métiers, organisées régulièrement dans les lycées et à la foire des étudiants. Nous avons également mis en place, sur la base du volontariat de nos membres, des modules de découverte auprès des 8-14 ans afin de les sensibiliser le plus en amont à la technologie et aux sciences.

Avez-vous des exemples précis d'actions que vous menez auprès des jeunes?

«Nous organisons en coopération avec l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg les Engineering Trainee Days (/communique/manifestation-de-cloture-des-engineering-trainee-days) permettant à des élèves d'avoir un aperçu du travail quotidien, des exigences professionnelles, linguistiques et relationnelles d'un ingénieur ou scientifique en l'accompagnant pendant deux journées normales de travail.

Nous travaillons aussi avec l'Association nationale des étudiants ingénieurs luxembourgeois (Aneil) pour faire une tournée des classes de terminale. L'idée est non seulement de promouvoir les métiers de l'ingénierie et des sciences, mais aussi de relancer l'échange d'expériences entre des ingénieurs, des directeurs d'établissement scolaire et les élèves.

En parlant d'école, le Luxembourg est-il suffisamment bien doté en lieux de formation et d'apprentissage?

«Parmi nos membres, 46% ont suivi un cursus en Allemagne, 20% en Suisse ou en Autriche, 20% en Belgique et 8% en France. Cela dit, il est possible de faire ses études au Luxembourg, depuis des filières courtes (écoles techniques, BTS) ou longues comme à l'Université du Luxembourg, qui propose un bachelor en ingénierie et un master professionnel en sciences de l'ingénieur.

Globalement, le métier d'ingénieur a-t-il de l'avenir?

«Assurément, surtout lorsque l'on sait que la moitié des ingénieurs en poste au Luxembourg partiront en retraite ces 10 prochaines années. De nombreuses filières sont porteuses, depuis l'impression 3D jusqu'aux nouveaux matériaux en passant par la robotique de production et les Tic. Les débouchés sont multiples (recherche, industrie, génie civil, conseil…) et des domaines comme l'électromécanique sont en forte pénurie.

À ce propos, le métier souffre-t-il d'une mauvaise image?

«L'ingénieur n'est pas un ermite vissé devant l'écran de son ordinateur et en train de faire des calculs. C'est un métier qui ne se limite pas à des matières comme les mathématiques et la physique-chimie, mais qui nécessite de l'imagination et des qualités de communication.

L'utilisation des Tic dans la promotion des professions d'ingénieur et de scientifique renforce les objectifs de l'Ali, qui consistent à contribuer au développement de la science et de la technique, à coopérer avec les associations nationales et étrangères, à poursuivre la formation générale et professionnelle de ses membres, et à donner son avis aux instances officielles sur les défis liés à la profession.»

PAPERJAM CUB

CEO Only Cocktail et Prediction evening - 22/01/2015

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2015 À 23:42

Deux fois par saison et dans un lieu toujours différent, le Paperjam Club organise un cocktail réservé aux dirigeants des entreprises membres. Ce jeudi, la Banque Degroof a accueilli cet événement qui a réuni près de 300 dirigeants. (Photos: Luc Deflorenne)

Retrouvez ce picture report ici (http://paperjam.lu/picture-report/ceo-only-cocktail-et-prediction-evening-22012015) .

PAPERJAM Votre quotidien du soir
Vendredi 23 janvier 2015

EN DÉCEMBRE

Le chômage en recul de 0,1%

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 12:11

Par Frédéric Antzorn

Au 31 décembre dernier, le pays comptait 19.362 demandeurs d'emploi, soit 75 de plus – ou 0,4% – par rapport à un an auparavant. Par rapport à novembre, le taux de chômage régresse de 0,1%.

À la fin décembre, le pays comptait 19.362 demandeurs d'emploi.

(Photo: archives paperJam)

Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage s'est établi à 7,0% en décembre, selon les données fournies ce vendredi par l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem).

Ce taux était de 7,1% en novembre et de 7,1% également en décembre 2013.

Au 31 décembre, il y avait 19.362 personnes résidentes inscrites à l'Adem, soit 0,1% de moins qu'en novembre et 0,4% de plus par rapport à un an auparavant.

À la fin décembre, on dénombrait également 8.124 personnes ayant bénéficié de l'indemnité de chômage complet (-4,7% sur un an) et 4.953 affectées à une mesure pour l'emploi (+16,2%).

PAPERJAM Votre quotidien du soir
Vendredi 23 janvier 2015

STATISTIQUES

Les OPC terminent l'année en beauté

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 13:50

Par Thierry Iochem

Le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés a augmenté de 0,38% au mois de décembre. Sur l'ensemble de l'année 2014, le volume des actifs nets est en augmentation de 18,34%.

Sur la période des 12 derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 18,34%.

(Photo: Luc Deflorenne /archives)

Selon les données communiquées ce vendredi par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé en décembre à 3.094 milliards d'euros contre 3.083 milliards d'euros un mois plus tôt, soit une augmentation de 0,38%. Une variation positive de 11,6 milliards d'euros qui s'explique par le solde des émissions nettes positives à concurrence de 3,507 milliards d'euros (+0,12%) et l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence de 8,126 milliards d'euros (+0,26%).

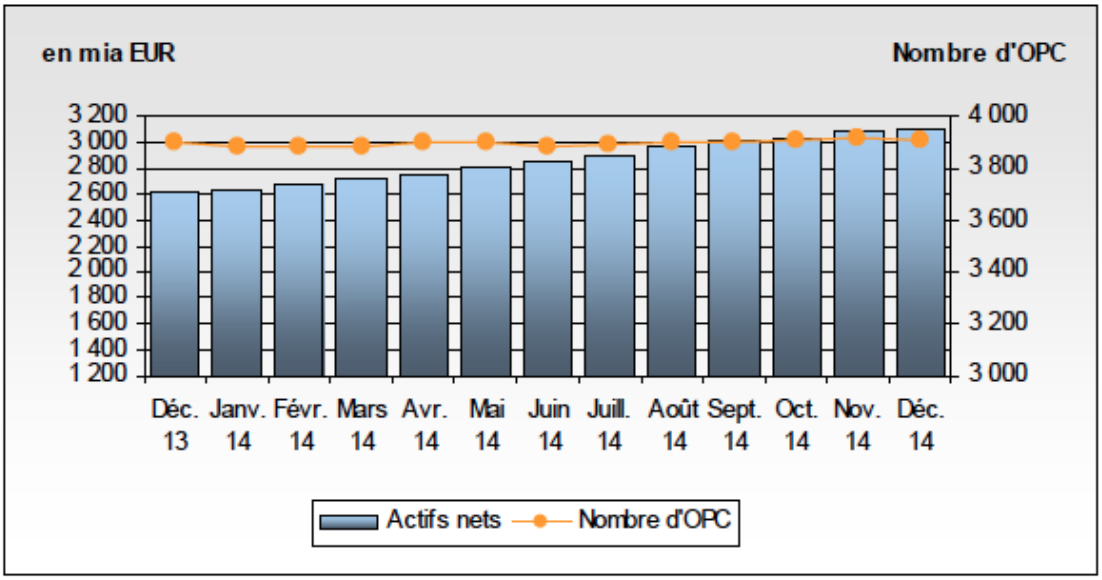

Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.905 par rapport à 3.913 le mois précédent. 2.538 entités ont adopté une structure à compartiments multiples, ce qui représente 12.482 compartiments. En y ajoutant les 1.367 entités à structure classique, au total 13.849 unités sont actives sur la place financière.

Développements divergents

En décembre, les catégories d'OPC à actions et à revenu fixe ont globalement affiché un investissement net en capital négatif. Ainsi, les OPC à actions européennes ont clôturé le mois en baisse sous l'effet notamment de la situation politique en Grèce, tandis que les OPC à actions États-Unis et Japon, face à des bourses peu changées, ont réalisé des gains de cours. Enfin, c'est la chute des prix du pétrole qui explique que les OPC à actions Europe de l'Est et Amérique latine ont réalisé de fortes pertes de cours. Seules les OPC à actions Asie ont réalisé des gains de cours, suite principalement à l'évolution positive des bourses en Chine.

Concernant la catégorie d'obligations libellées en euros, l'anticipation par les investisseurs de mesures de rachats d'obligations souveraines par la BCE ainsi que la poursuite du recul de l'inflation en Europe expliquent la stabilisation des primes de risque et la baisse des rendements des obligations de cette catégorie. A contrario, la performance positive de la catégorie d'OPC à obligations libellées en dollars fait suite aux propos de la Fed de ne pas relever ses taux d'intérêt directeurs dans l'immédiat, à la demande accrue pour les obligations d'État américaines en tant que valeur refuge face aux incertitudes géopolitiques, et à l'appréciation du dollar par rapport à l'euro.

STEVE GLANGÉ (LUXEMBOURG CHAPTER DIRECTOR, STARTUP GRIND)

«Propager le virus de l'entrepreneuriat»

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 13:00

Par Thierry Raizer

Le chapitre luxembourgeois de Startup Grind propose mardi soir une rencontre avec Michael Jackson (Mangrove Capital Partners). Trois questions à la cheville ouvrière de l'événement, Steve Glangé, sur l'objectif de l'organisation.

Pour Steve Glangé, le Luxembourg est un bassin idéal «pour incuber des idées et tester des produits et services sur un marché hétérogène».

(Photo: Startup Grind)

Monsieur Glangé, pouvez-vous nous rappeler l'objectif du chapitre luxembourgeois de Startup Grind?

«L'objectif de Startup Grind est de stimuler la création d'entreprises par l'exemple ainsi que de (mieux) préparer les porteurs de projets et les entrepreneurs en les 'éduquant'.

Au Luxembourg, nous voulions, d'un côté, introduire le concept du 'Fireside Chat' (au lieu d'avoir une présentation ou une table ronde, deux protagonistes discutent comme autour d'un feu ouvert dans une ambiance décontractée et 'cosy'). Ce format interactif permet de mettre en avant le parcours du combattant ainsi que les traits spécifiques de la personnalité du combattant tout en engageant activement l'audience.

Nous voulons par ailleurs continuer notre mission d'évangélisation (entamée lors de l'expérience First Tuesday et Luxembourg Business Angel Network) autour de la création d'entreprises, tout en insistant sur l'importance d'un écosystème sain de PME pour une économie fonctionnelle et pérenne.

Le chapitre luxembourgeois veut avant tout montrer avec des exemples réels 'luxembourgeois' que la création d'entreprises 'made in Luxembourg' existe bel et bien. Nous voulons promouvoir les joyaux connus et cachés (i.e. 'hidden gems') de notre économie, que ces derniers soient récents ou déjà plus établis.

Notre souhait est de propager le virus de l'entrepreneuriat en montrant que les personnes 'touchées' par ce dernier sont des personnalités intéressantes, mais faisant partie du commun des mortels.

Que doit, selon vous, inspirer l'essor de Mangrove et ses réussites à l'international?

«L'histoire Mangrove est, pour nous, la réalisation d'un rêve de personnes qui ont osé rêver. Naturellement, il convient de commencer localement à déployer ses produits et services afin de faire ses preuves. Qui plus est, une entreprise n'a pas toujours besoin de se développer à l'extérieur de notre pays pour être bénéficiaire et créatrice d'emplois; néanmoins, l'exemple Mangrove montre que si l'on vise plus haut, les fruits potentiels sont plus divers et les récoltes plus abondantes, allant de pair avec des efforts plus consistants.

Le Luxembourg, de par sa situation et sa taille, est, à notre avis, le bassin idéal pour incuber des idées et tester des produits et services sur un marché hétérogène tant par exemple du point de vue des utilisateurs finaux que des conditions techniques ou organisationnelles. Après cette phase de lancement et de premiers bénéfices, l'internationalisation ou la globalisation peut être une étape naturelle.

Les réussites de Mangrove prouvent encore une fois qu'il est possible à partir d'un petit pays comme le nôtre de supporter les champions européens de demain et qu'il ne faut pas toujours envier les idées de nos confrères outre-Atlantique.

En d'autres termes: oser rêver et, surtout maintenant que les infrastructures (entre autres de support) sont en place ou sont mises en avant, oser réfléchir davantage à la concrétisation de ces rêves.

Un «nouveau Skype» peut-il se produire au Luxembourg?

«La pression de refaire et de faire mieux est présente, mais rien ne sert, à notre avis, d'essayer de copier ou de refaire les succès du passé. Il convient plutôt de s'en inspirer et de se référer à ces 'success stories' pour continuer et puiser de l'endurance lorsque les opportunités, mais aussi les obstacles, apparaissent sur votre chemin.

Il convient de se référer à ces succès pour apprendre à profiter au mieux de ces opportunités et de les convertir.

D'un autre côté, les diverses 'success stories' (pas uniquement celles liées à Mangrove) permettent la création et le développement d'un écosystème d'entrepreneurs. C'est exactement cet écosystème qui faisait défaut dans notre pays et qui était le moteur dans d'autres hubs internationaux comme Londres ou Berlin. Car rien ne vaut le partage de l'expérience de personnes qui ont fait le voyage et en sont revenues. Surtout si ces personnes ont envie de partager leur expérience.

Donc, nous pouvons affirmer que plusieurs entreprises peuvent et vont se produire au Luxembourg dans le moyen et long termes, si l'enthousiasme et le 'buzz'/'hype' actuel autour de la création d'entreprises persévèrent et ne s'avèrent pas une 'bulle'.

Finalement, mettre la barre haut est une bonne chose, mais il ne faut pas la mettre à un niveau inatteignable, ni mettre trop de pression (publique) sur ceux qui osent.

La culture de l'échec doit entrer dans les mœurs, même s'il s'agit plutôt d'apprentissage que d'échec. Il convient de promouvoir un tel 'apprentissage' rapide et ne pas essayer de fermer les yeux devant l'apparent pour faire prolonger l'expérience, mais au contraire récolter les fruits de l'expérience, même fortuite, et recommencer.»

L'événement Startup Grind (http://startupgrind.com/event/startup-grind-luxembourg-presents-michael-jackson-mangrove-capital-partners/)%20) se déroulera dès 18h30 au Lux Future Lab ce mardi 27 janvier.

PAPERJAM Votre quotidien du soir
Vendredi 23 janvier 2015

100,7 ET RTL

L’accord entre les cultes et l’État en débat(s)

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 14:45

Par Paperjam.lu

La nouvelle convention entre l’État et les cultes sera au centre des émissions politiques du week-end sur 100,7 et RTL.

Les deux débats, lors desquels il sera abondament question de la nouvelle convention, sont programmés pour ce samedi midi.

(photo: Jessica Theis / archives)

Après une semaine politique mouvementée qui a mené à la signature d’une nouvelle convention entre l’État et les différents cultes reconnus au Luxembourg, à l’abandon de cette question dans le référendum et à une prochaine modification de la Constitution dans ce sens, il sera encore abondamment question de ce sujet ce week-end.

Il sera en effet au cœur d’un débat dans l’émission de 100,7 «Riicht eraus», ce samedi à 12h05, rediffusée dimanche à 9h05, débat auquel participeront les chefs des fractions LSAP et CSV à la Chambre, Alex Bodry et Claude Wiseler, ainsi que le vicaire général, Erny Gillen.

Et il en sera plus que certainement encore question samedi à la même heure mais sur RTL cette fois qui recevra pour son hebdomadaire «Background am Gespriéich» le député Serge Wilmes qui évoquera aussi l’avenir du parti chrétien social et son rôle dans l’opposition que d’aucuns considèrent comme l’occasion d’un renouveau.

CONFÉRENCE

Magenta Horizons Event - 21/01/15

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2015 À 03:02

Le cabinet d'avocats Linklaters a convié ses clients et partenaires à assister, mercredi 21 janvier, à la 5e édition de la conférence Magenta Horizons dédiée au futur de la place financière et à ses enjeux. 300 personnes ont rejoint la Philharmonie pour évoquer sujets d'actualité et développements à long terme. (Photo: Sven Becker)

Retrouvez ce picture report ici (http://paperjam.lu/picture-report/conference-magenta-horizons-210115) .

RENDEZ-VOUS MÉDIATEURE

Pourquoi la médiateure se rend-elle à la prison?

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 09:50

Par Lydie Err - Médiateure

La médiateure constate que le public ne connaît ou ne comprend pas toujours bien les missions de l'institut du médiateur, qui a pourtant ouvert ses portes il y a plus de 10 ans. Lydie Err fait le point.

Lydie Err, médiateure

(Photo: Luc Deflorenne / archives)

L'institution du médiateur a ouvert ses portes au public en mai 2004. Plus de 10 ans plus tard, la médiateure constate que souvent les missions de l'institution sont mal connues ou mal comprises. Le fait que le médiateur du Grand-Duché de Luxembourg s'est vu attribuer deux missions supplémentaires par la suite, dont une mission très distincte, est confondant pour le public non averti.

Le contrôle du fonctionnement des administrations

La mission initiale du médiateur du Grand-Duché de Luxembourg consiste à recevoir et à vérifier le bien-fondé de réclamations concernant le fonctionnement des administrations de l'État, des communes ou des établissements publics.

Si une demande d'intervention introduite par un administré satisfait aux conditions fixées par la loi (p.ex. la personne concernée doit avoir tenté d'obtenir satisfaction en s'adressant à l'administration mise en cause), la médiateure vérifie si le service concerné a respecté les conventions, lois et règlements en vigueur. Sa fonction est de faciliter le dialogue, tout en restant impartiale.

Après avoir vérifié les faits et analysé le droit, la médiateure, si elle estime la réclamation justifiée, tentera de trouver une solution acceptable pour les deux parties dans le cadre de la loi existante. À cet effet, elle a le pouvoir d'investigation et de recommandation.

Les droits des personnes à besoins spécifiques

En 2011, le médiateur est désigné comme mécanisme national indépendant de protection des droits de la personne handicapée. Dans le cadre de cette mission, le médiateur peut être saisi par toute personne à besoins spécifiques qui estime que ses droits et libertés ne sont pas respectés.

Étant donné que le médiateur doit exercer cette mission conformément à loi instituant sa mission initiale, il ne s'agit pas en pratique d'une mission supplémentaire. Les personnes à besoins spécifiques n'étaient évidemment jamais exclues du public qui peut saisir la médiateure et la mission de protection des droits de la personne handicapée n'a pas été accompagnée d'une attribution de pouvoirs supplémentaires au médiateur. La médiateure regrette donc de ne pas pouvoir vérifier le respect des droits des personnes à besoins spécifiques, lorsque celles-ci sont confrontées à des problèmes concernant leur vie privée (logement, travail).

Le contrôle externe des lieux privatifs de liberté

En 2010, le Grand-Duché de Luxembourg a ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Par cette ratification, l'État s'oblige à établir un système de visites régulières sur les lieux où se trouvent des personnes privées de liberté, effectuées par des organismes internationaux et nationaux indépendants, afin de prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Sur le plan national, de par la loi du 11.04.2010, cette mission a été confiée à la médiateure du Grand-Duché de Luxembourg, ce qui explique pourquoi la médiateure organise également des visites auprès des prisons et autres lieux privatifs de liberté.

EXPOSITION

Designers luxembourgeois engagés

NE PAS RATER CE WEEK-END PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 14:54

Par France Clarinval

Dans le cadre de l'exposition Resolute – Design Changes, plusieurs designers luxembourgeois ont répondu à l'appel de Design Friends. Preuve que le design engagé n'a pas de frontières.

Le NON de Jean-Christophe Massinon, créé en 2002, garde une résonance actuelle.

(Photo: Olivier Minaire)

Présentée initialement dans le cadre du Graphic Design Festival de Breda, l'exposition Resolute - Design Changes explore l'état actuel de la responsabilité sociale assumée par les graphistes.

Pour faire écho à cette exposition internationale, l'association Design Friends, qui fête cette année ses cinq ans, a lancé un appel à participation avec des projets de communication et design engagés, militants, inspirants… «Nous avons reçu une quinzaine de projets et le jury en a retenu six», détaille Nadine Clemens, présidente de l'association.

Une des salles du rez-de-chaussée du Casino Luxembourg leur est réservée et fait le pendant à l'exposition internationale. Cette partie s'ouvre sur un projet ajouté par Design Friends et datant de 2002. Il s'agit du célèbre «NON» de Jean-Christophe Massinon dont le O barré d'une mèche frontale et d'une moustache brune est sans équivoque. Pour mémoire, l'artiste (décédé en 2011) avait réalisé ce logo-manifeste pour dénoncer la présence de Jean-Marie Le Pen au deuxième tour des élections présidentielles en France.

«À cette époque, les réseaux sociaux étaient moins développés et réactifs qu'aujourd'hui. Pourtant ce logo a été reproduit partout. C'est d'ailleurs ce qui a permis à Marie-Claude Beaud (à l'époque directrice du Mudam qui n'était pas encore ouvert, ndlr) de faire connaissance avec l'artiste, à qui elle confia plusieurs projets», détaille Nadine Clemens.

Cette œuvre entre d'évidence dans le propos de l'exposition: «Les graphistes cherchent, par leur travail, des façons de répondre aux problématiques qu'ils rencontrent. Ils ne conçoivent plus leur travail comme l'application d'un cadre donné, mais comme une médiation entre différents acteurs. Ils s'approprient les nouvelles technologies et autres moyens de communication afin de faire bouger les choses et attiser les consciences», explique Dennis Elbers, commissaire de l'exposition internationale dans une interview à Paperjam (http://paperjam.lu/news/le-design-prend-le-pouvoir). Aujourd'hui d'ailleurs, l'association qui gère l'œuvre de Jean-Christophe Massinon a réactualisé le NON en lui posant une mèche blonde…

C'est (vraiment) moche

Particulièrement incisif, le projet de Laurent Daubach, «C moche», est à découvrir sur une tablette dans l'exposition ou sur internet (http://www.cmoche.lu). Il s'agit d'un répertoire imagé de l'espace urbain, recensant «ce qui est vraiment trop moche et qui dénote un mauvais goût avéré». Une série non négligeable de portes de maison aux motifs douteux, de couleurs de façades improbables, de mises en scène de la nature totalement ratées, de ronds-points aménagés, d'objets décoratifs incongrus et, bien sûr, de vases surdimensionnés (à la Cité judiciaire pour ne pas en dire plus).

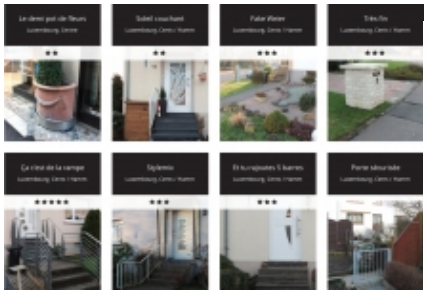

L'internaute peur naviguer au gré des régions, des types de mochetés, du degré de «mochitude». Il peut aussi ajouter ses trouvailles sur la page Facebook et se procurer des autocollants dénonciateurs à apposer «là où ça fait mal». Un projet un rien potache qui ferait sourire s'il ne mettait pas le doigt sur une globale inculture du bâti tant public que privé.

Le ministère du bonheur

On repérera ensuite plusieurs projets luxembourgeois qui abordent des thématiques très variées. Isabelle Mattern, à peine sortie de la prestigieuse Saint Martins School de Londres, demande à chacun de s'engager avec son «Do something manifesto» où elle joue sur une typographie en majuscule (comme un cri) et complète le dispositif avec une bande-son, lançant le même appel.

Social Matter a mis au point un manuel d'utilisation de l'outillage à l'usage des détenus de Givenich qui travaillent à l'atelier de menuiserie. Au-delà de son aspect pratique, il contribue à la réinsertion professionnelle de ces personnes.

Les 26 éditions du magazine indépendant Queesch, sous la direction artistique de Patrick Hallé, montrent la vitalité et la créativité d'une contreculture biberonnée aux fanzines. Beaucoup d'inventivité et d'audace graphiques, une bonne dose d'humour et d'irrévérence et une touche DIY bien sympathique.

Reza Kianpour a pris l'intitulé de l'appel au pied de la lettre et réalise un travail très graphique où, sur un même support, il donne deux versions d'une phrase: «Design changes the way we look at society. Our society changes the way we look at design.» Selon le point de vue, le regard change, comme l'opinion de chacun peut être réévaluée selon le contexte.

Enfin, le travail le plus ambitieux est sans doute celui que Gina Schöler et Daniel Clarens ont réalisé pour leur travail de fin d'études (ils ont d'ailleurs obtenu une mention «excellent»). Se basant sur l'indice du Bonheur national brut (BNB) mis en place au Royaume du Bhoutan, ils ont réalisé une vaste campagne médiatique multimédia: interview de politiciens, experts, acteurs et citoyens, appels à participation, journées d'activité et création d'un ministère du Bonheur et du Bien-être. L'exposition documente l'ensemble du projet et propose quelques pistes sous forme de jeu de cartes. «Sois sympa avec la caissière du supermarché», intimait celle que nous avons pioché… Ce sera fait!

Jusqu'au 19 avril au Casino Luxembourg (http://www.casino-luxembourg.lu)

Stéphanie Juan

ASSOCIÉE, MOLITOR AVOCATS À LA COUR

Stéphanie Juan, 37 ans, a rejoint l'étude Molitor en 2006 et a récemment été nommée associée. Elle continuera son travail au sein du département Real estate, zoning and environment. Stéphanie Juan est titulaire d'un doctorat en droit public et est diplômée de l'Université de Metz, où elle a enseigné le droit français de 2000 à 2005. Elle est également membre du Barreau de Luxembourg.

Julie Becker

MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION, BOURSE DE LUXEMBOURG

Julie Becker, 39 ans, a récemment été nommée membre du comité de direction de la Bourse de Luxembourg. En 2013, elle a rejoint la Bourse en tant que conseillère de direction où elle exerce la fonction de head of Legal & Compliance. À travers une expérience dans le secteur financier qu'elle a acquise depuis 1998, elle a occupé des postes clés au sein du groupe Dexia et à la Banque Centrale du Luxembourg.

TEA TIME Apprenez l'anglais avec prolingua

“ She read between the lines and understood what he really meant. ”

«Elle a lu entre les lignes et a compris ce qu'il pensait vraiment.»

FAILLITES Données mises à disposition par Info-Com

AFC SERVICES (Société à Responsabilité Limitée)	Annulation de faillite
MARK'S CONSULTING (Société à Responsabilité Limitée)	Faillite
GIBUS INVEST (Société anonyme)	Faillite

UNION DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES

Lettre ouverte de Michel Wurth et Roland Kuhn

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 15:08

Chers collègues et chefs d'entreprise,

Mercredi dernier, l'UEL, avec le soutien de ses fédérations membres ainsi que de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers, a conclu un accord bipartite avec le gouvernement, qui vise tant à sceller un «Partenariat pour l'Emploi» qu'à initier des mesures destinées à renforcer la compétitivité de nos entreprises. De ce fait, nous avons montré notre sens des responsabilités et convaincu le gouvernement de notre volonté de modernisation du pays par le biais d'une économie performante, seule garante de notre bien-être commun.

Roland Kuhn, vice-président de l'UEL

(Photo: Charles Caratini)

Vous savez mieux que quiconque que les entreprises doivent se battre chaque jour pour mériter la confiance de leurs clients et pour faire face aux défis et aux pressions concurrentielles qu'elles doivent affronter. Tant dans les PME que dans les grandes entreprises, les effets de la grande crise de 2008 sont encore présents et les premières décisions économiques prises par le gouvernement (rétablissement de l'indexation non-modulée, hausses de la TVA, réduction du soutien à la formation continue, effet contagieux de l'accord salarial de la fonction publique qui elle n'est soumise à aucune contrainte concurrentielle) ne sont pas encore «digérées». De plus, la situation économique de la zone euro reste largement en deçà de celle des États-Unis et les perspectives en termes de climat des affaires restent mitigées.

Dans ce contexte, nous, entreprises, ne pouvons pas attendre. Nous devons nous mobiliser pour vaincre l'inertie et la résistance au changement et contribuer ainsi à faire avancer le pays. C'est notre devoir tant économique que social et sociétal. Le partenariat pour l'emploi et l'amélioration de la compétitivité des entreprises sont les points essentiels de l'accord conclu avec le Gouvernement. Et pour cause, car il s'agit des deux fronts sur lesquels nous devons avancer.

Le premier chapitre concerne l'emploi. Il n'est pas normal qu'un pays, qui a créé en 2014 quelque 10.000 emplois et depuis 15 ans l'équivalent de 140.000 emplois - soit une progression de 60% (même si presque 40.000 l'ont été par le secteur non marchand et sont financés par l'impôt ou les contributions sociales) -, voit le nombre de ses chômeurs plus que doubler, alors que la population active indigène n'a cru que d'environ 65.000 personnes. Voilà pourquoi nous avons proposé au Gouvernement de nous mettre d'accord sur un programme intitulé «Entreprises partenaires pour l'emploi» dont l'objectif est d'augmenter les chances pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem de trouver plus rapidement du travail. Ce programme présuppose que les entreprises se mobilisent et collaborent mieux et plus intensément avec l'Adem. Il présuppose aussi et en parallèle que l'Adem et le ministre du Travail mettent tout en œuvre pour mieux et plus rapidement servir les entreprises, et ce afin qu'il devienne un geste naturel et de confiance pour elles de s'adresser en premier lieu aux demandeurs d'emploi pour occuper un poste vacant. Un effort particulier devra porter sur les jeunes chômeurs afin qu'ils entrent plus rapidement sur le marché de l'emploi et aux demandeurs d'emploi plus expérimentés et plus âgés (près de 3.000 personnes à formation universitaire sont ainsi inscrites à l'Adem, soit 16% du total des inscrits).

Pour ce faire, la structure d'organisation de l'Adem sera modernisée, un comité de pilotage composé de représentants des entreprises, de l'Adem et du ministère sera constitué, des formations ciblées des demandeurs d'emploi seront organisées à la demande des entreprises, une nouvelle base de données accessible aux entreprises et permettant de consulter les profils des demandeurs d'emploi en ligne sera mise en place à la fin de l'année. La revue des mesures en faveur de l'emploi sera effectuée par le ministère dans le but de les adapter aux besoins du marché du travail. L'objectif commun chiffré de ce partenariat est que les entreprises concluent par année 1.500 à 2.000 contrats de travail supplémentaires grâce à l'entremise de l'Adem (il y en a 10.000 aujourd'hui sur plus de 100.000 contrats de travail globalement signés annuellement au Luxembourg). Il s'agit là d'un objectif ambitieux, eu égard également au coût du travail élevé au Luxembourg et les automatismes afférents, mais nous sommes certains que nous pourrons réussir si chacun s'y engage à fond. Dès que l'Adem sera prête, nous vous le ferons savoir afin que nous puissions donner toutes les chances de succès à l'effort que nous produirons. Finalement, le Gouvernement s'est engagé à ce que les réformes en matière d'éducation et de formation professionnelle recherchent à rapprocher systématiquement l'école des entreprises.

La deuxième partie de l'accord comprend un certain nombre d'initiatives et d'engagements visant à renforcer la compétitivité des entreprises dans le but de consolider la croissance de l'économie. Si nous avons réussi à faire reconnaître au Gouvernement que le coût salarial ne peut pas évoluer plus vite que la productivité, nous avons également obtenu que tant les charges sociales que la fiscalité des entreprises en général ne seront pas augmentées (sauf choc externe) ce qui nous donnera une meilleure visibilité surtout pour les entreprises qui planifient des investissements ou qui souhaitent embaucher. Concrètement, la législation sur le salaire social minimum qualifié sera adaptée afin que ce dernier ne soit accordé qu'en contrepartie d'une qualification formelle résultant dans une productivité accrue de l'intéressé. De même, nous avons pu établir le lien entre la volonté du Gouvernement à réformer le congé parental et l'octroi de congés extraordinaires et la flexibilité du temps de travail. Il est vrai que cette modernisation de l'organisation du travail présuppose une concertation tripartite qui commencera dans les prochains jours et qui constituera un véritable «test» en matière d'efficacité du dialogue social. Nous y plaiderons pour une augmentation de la période de référence (la directive européenne permet quatre mois alors que la loi nationale ne prévoit qu'un mois). Finalement, nous ne voudrions pas manquer de relater l'engagement du Gouvernement en faveur de la simplification administrative: vote rapide de la loi dite «Omnibus 1», simplification et accélération des procédures en matière environnementale, deuxième paquet de mesures Omnibus et invitation à nos organisations à faire des propositions en ce sens.

L'accord en 19 points entre le Gouvernement et l'UEL est donc un pas dans la bonne direction en ce sens qu'il documente et étaye ce que nous savons bien, à savoir que la richesse dans un pays, avant qu'elle ne puisse être distribuée, doit d'abord être créée par les entreprises. Voilà pourquoi nous vous demandons de vous engager personnellement à la mise en œuvre de l'accord dans l'intérêt de vos entreprises et de vos salariés. Nous espérons également que le débat tripartite puisse repartir sur de nouvelles bases dans les prochaines semaines et qu'il permette de poursuivre la modernisation du pays afin d'en assurer la prospérité et le modèle social et ce par le biais d'entreprises en croissance et performantes.

Roland Kuhn, président de la Chambre des métiers vice-président de l'UEL

Michel Wurth, président de la Chambre de commerce, président de l'UEL

Le contenu de ce communiqué de presse est de la seule responsabilité de son auteur: "Union des entreprises luxembourgeoises"

ABERDEEN ASSET MANAGEMENT

Annonce BCE: réaction de Luke Bartholomew (Aberdeen)

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 10:15

Luke Bartholomew, investment manager chez Aberdeen Asset Management, déclare:

Luke Bartholomew, investment manager chez Aberdeen Asset Management.

(Photo: Aberdeen Asset Management)

«Les marchés vont applaudir le fait que la BCE va organiser une opération d'achat d'obligations de cette ampleur, supérieure aux attentes et avec la possibilité qu'il s'agisse d'une opération à fin ouverte. L'euro a vendu et QE devrait encore soulever les prix des actifs. Mais la décision de la BCE de ne prendre que 20% de la dette sur son bilan est bizarre. Les adversaires du programme QE ne voulaient pas que tous les risques finissent sur les bilans de la BCE. Ils semblent avoir remporté une concession significative en échange de leur support d'un programme QE de cette envergure. Nous savons tous qu'une plus grande union budgétaire est essentielle pour l'avenir à long terme de l'euro, donc le fait que Draghi n'ait pas réussi à gagner le support pour le partage complet des charges n'est pas du tout un signe encourageant pour le long terme.

Ne nous laissons pas submerger par cette ampleur. Cette opération peut bien stimuler les anticipations d'inflation, mais n'aura probablement qu'un faible effet positif sur l'économie réelle de l'Europe. Un euro plus faible aidera bien un peu l'export, mais il ne rendra pas tout d'un coup les économies européennes beaucoup plus concurrentielles. Cela nécessite de toute urgence des réformes structurelles. Et les dirigeants européens ne semblent pas être disposés à mettre en œuvre ces réformes. Une fois la volatilité initiale passée, nous pourrons bien nous demander pourquoi nous avons passé tout ce temps à attendre ceci.»

Le contenu de ce communiqué de presse est de la seule responsabilité de son auteur: "Aberdeen Asset Management"

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES INSTITUTEURS LUXEMBOURGEOIS

Séparation entre Église et école publique?

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 10:26

En lisant les 36 articles de la convention que le gouvernement s'apprête à signer avec les communautés religieuses établies au Luxembourg, les organisations laïques signataires se posent des questions sur le but de cet accord négocié à huis clos avec les seules communautés religieuses et soumis au vote du Parlement le lendemain de sa publication.

Qu'adviendra-t-il du cours d'éducation religieuse et morale?

(Photo: Julien Becker)

S'agit-il d'un progrès historique qui abolit le cours d'instruction religieuse et morale, comme le gouvernement l'affirme, ou d'une régression vers un temps qui ne laissait pas d'échappatoire à l'endoctrinement religieux?

Plusieurs articles de la nouvelle convention nous interpellent:

- L'article 12 qui stipule que «le Conseil des cultes conventionnés est consulté régulièrement, dans le cadre du futur cours commun 'éducation aux valeurs', sur les questions philosophiques et religieuses».
- L'article 17 qui stipule que «le cours commun 'éducation aux valeurs' aura comme objectif principal d'amener progressivement l'élève à confronter son vécu et sa quête de sens avec les grandes questions de l'humanité et avec des éléments de réponses issus de réflexions philosophiques et éthiques ainsi que des grandes traditions religieuses et culturelles».
- L'article 18 qui prévoit une offre de reprise des enseignants de religion et des chargés de cours de religion actuels dans un emploi dans le domaine de l'Éducation nationale.

Sachant que l'objectif principal de l'actuel cours d'instruction religieuse et morale s'apparente fortement à celui du cours commun défini à l'article 17, que l'influence des cultes sur ce cours est maintenue dans l'article 12, que la reprise des enseignants de religion à l'article 18 peut entraîner la mise à l'écart de ceux qui assuraient la formation morale et sociale, que les organisations non religieuses ont été exclues des travaux menant à l'élaboration du plan-cadre du nouveau cours, les organisations signataires expriment leur vive inquiétude.

Dès l'annonce de l'accord, les associations soussignées ont demandé à être consultées d'urgence. Lors de cette entrevue, les associations soussignées soumettront au Ministre un catalogue de revendications écrites pour lesquelles elles souhaitent avoir des engagements fermes de la part du gouvernement.

Par ailleurs, il faudrait une analyse plus approfondie du nouvel article 117 devant être inscrit dans la Constitution.

Allianz vun Humanisten, Atheisten an Agnostiker Lëtzebuerg (AHA)

Association luxembourgeoise des professeurs d'éthique (ALPE)

Fédération générale des instituteurs luxembourgeois (FGIL)

Liberté de conscience (Libco)

Libre pensée luxembourgeoise (LPL)

Ligue luxembourgeoise de l'enseignement (LLE)

Syndikat Erzéiung a Wëssenschaft am OGBL (SEW/OGBL)

Le contenu de ce communiqué de presse est de la seule responsabilité de son auteur: "Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois"

PWC LUXEMBOURG

Fund Governance: practices are strong in Luxembourg

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 11:08

Governance practices have improved in the Luxembourg funds industry according to the 7th edition of the Luxembourg Fund Governance Survey (http://www.pwc.lu) , released by PwC Luxembourg and the Institut luxembourgeois des administrateurs (ILA) (http://www.ila.lu/cgi?lg=en&pag=2589&rec=0&frm=0&par=aybabtu) during a dedicated conference at Crystal Park on 21 January 2015. The research takes an in-depth look at governance practices within management companies and investment funds domiciled in Luxembourg.

John Parkhouse, ILA fund committee chairman and PwC Luxembourg deputy managing partner and Mike Delano, partner at PwC Luxembourg.

(Photo: ILA / PwC)

Commenting on the survey, John Parkhouse, ILA fund committee chairman and PwC Luxembourg deputy managing partner, says: “Fund governance has long been a priority for the Luxembourg fund industry with a focus on robust oversight and investor protection. Once again, the high response rate underscores the central role governance plays in the Luxembourg fund industry.”

Improvement noted in transparency, independent directors and conflict management

This year's survey found that transparency has greatly improved with survey respondents reporting increased disclosure of public information to investors about directors. Case in point: 75% of Ucits-related entities disclose directors' remuneration in their annual report from 39% in 2012.

On independent directors, findings show that the practice has become common. 54% of the board members of an AIF fund are independent, from 45% in 2012.

"While a majority of directors continue to be employed by the promoter or the fund sponsor, the trend of appointing independent directors has accelerated. Appointing independent directors is becoming critical as closer scrutiny is applied to board composition and having such members is a sign of strong corporate governance," adds Mike Delano, partner at PwC Luxembourg.

Improvement this year was also noted in the identification and management of conflicts of interests. Most boards have established mechanisms to oversee identified conflicts, especially within Ucits (up from 67% in 2012 to 83%) and AIFs (up from 58% in 2012 to 86%).

Distribution is, and will remain, a focus for fund boards as it was noted consistently by survey respondents as one of the top five areas of attention for boards in the coming 12-24 months.

The report also found that women are still under-represented in the majority of boards. Changes in this respect are likely to be driven by improving the board recruitment process.

The survey findings were presented during the ILA and PwC Fund Day which brought together nearly 200 ILA members, fund board directors and industry representatives. During this milestone event, industry experts shared their views on the regulatory landscape, governance frameworks and the latest professional standards in the fund industry.

The Luxembourg Fund Governance Survey 2014 is available on the website of PwC (http://www.pwc.lu) Luxembourg and ILA (http://www.ila.lu/cgi?lg=en&pag=2589&rec=0&frm=0&par=aybabtu) .

Le contenu de ce communiqué de presse est de la seule responsabilité de son auteur: "PwC Luxembourg"

DUFF & PHELPS

Duff & Phelps prend position au Luxembourg

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2015 À 15:27

Duff & Phelps, l'un des leaders mondiaux indépendants spécialisés en évaluation et corporate finance, confirme sa stratégie de développement en concrétisant deux nouvelles étapes de son plan d'expansion.

Les bureaux Duff & Phelps de Los Angeles

D'une part, Duff & Phelps a finalisé le rachat de Kinetic Partners, cabinet expert en conseil réglementaire et en conformité. À la suite de l'intégration de cet acteur global, il a décidé de créer une pratique dédiée en s'appuyant sur l'expertise proposée par Kinetic Partners aux acteurs de l'industrie financière. Pilotée par son PDG-fondateur, Julian Korek, celle-ci inclut également des services en corporate recovery, forensic et fiscalité.

D'autre part, le cabinet de conseil financier a continué à étoffer son pôle prix de transfert. Après avoir recruté Richard Newby and Shiv Mahalingham en tant que managing directors au sein de son équipe londonienne, en octobre 2014, il vient d'accueillir un troisième managing director en la personne de Danny Beeton – qui a notamment développé son approche des prix de transfert au sein du cabinet d'avocats Freshfields BruckhausDeringer, par le passé.

«Chacun de ces deux développements illustre la volonté de Duff & Phelps de continuer à se positionner dans les domaines d'expertise sur lesquels nous accompagnons nos clients à travers toute l'Europe, détaille Yann Magnan, Managing Director de Duff & Phelps et responsable de l'activité Évaluation en Europe. Le savoir-faire développé par Kinetic Partners est un complément parfait à nos services d'évaluation financière, en particulier pour tout ce qui concerne l'asset management, domaine dans lequel nous assistons tant deshedge funds que des sociétés de private equity.»

Duff & Phelps est l'un des tout premiers acteurs de l'évaluation d'entreprises en France et en Europe. À ce jour, à Paris, il regroupe une quinzaine de professionnels expérimentés, dont 3 Managing Directors (Yann Magnan, Marc Melou et Carine Tourneur) ainsi que 2 Directors (Jérôme Caldeira et Rita Chraibi). Son équipe s'appuie sur une expertise alliant des compétences financières et comptables au savoir-faire de spécialistes sectoriels intervenant en étroite collaboration, à l'échelle internationale, avec les 35 bureaux que compte Duff & Phelps en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Le contenu de ce communiqué de presse est de la seule responsabilité de son auteur: "Duff & Phelps"

Suivez l’actu qui VOUS intéresse deux fois par jour. Abonnez-vous dès maintenant à la newsletter de Paperjam.
Votre adresse e-mail
S'inscrire
×